



## Rejet et report à notre projet de mariage

Par **Marinaotte**, le **14/12/2015** à **10:14**

Bonjour

Madame ou Monsieur,

Je suis Serge en situation irrégulière (sans papier), ma compagne et moi habitons la commune de Saran, dans la région d'Orléans, avec ses deux enfants. Nous sommes ensemble depuis juin 2014. Je l'ai rejoint dans son nouveau logement en juillet 2015.

Dans nos projets de vie commune nous avons prévu de nous marier avant la fin d'année 2015. C'est ainsi que nous avons déposé notre dossier de projet de mariage à la Mairie de Saran et avons passé l'entretien le 23 novembre dernier.

À la fin de celui ci le maire qui nous à reçu nous à fait savoir que la réponse concernant la validation de notre dossier de mariage ne dépendait plus d'eux et que notre dossier allait être transmis au procureur de la république d'Orléans pour la suite.

Hier, vendredi 11 décembre 2015, nous avons reçu ce courrier du procureur de la république d'Orléans, il y dit qu'il sursoit à la célébration de notre projet de mariage pour cause de VICE DE CONSENTEMENT et avons un SURSIS jusqu'au 11 janvier 2016 inclus qu'une enquête de Police sera effectuée.

Passé la date du sursis la 11 janvier 2016, sans réponse et nouvelle de lui (Procureur de la république d'Orléans) l'officier d'État civil de la Mairie pourrait célébrer notre mariage.

Veux savoir à titre indicatif : le Procureur a évoqué une cause de VICE DE CONSENTEMENT, pour refuser ou annuler la demande de mariage ? Parce-que je suis un sans papier ?

Que peut faire le Procureur ? dois-je répondre à une convocation de la police ou la gendarmerie car j'ai peur d'être gardé parce que je suis sans papier ?

Je n'ai pas les moyens d'avoir un avocat, je suis sans papier, que dois-je faire ?

Aidez moi s'il vous plaît !

Merci.

Par amajuris, le 14/12/2015 à 11:30

bonjour,

si votre maire a transmis le dossier de votre mariage au procureur, alors qu'il n'y était pas obligé, c'est qu'il a un doute sur la sincérité de votre intention matrimoniale d'ou l'enquête de police.

si vous ne répondez pas aux demandes de la police, je crains que le procureur refuse la célébration du mariage.

il craint que votre mariage n'ait pour but que d'obtenir un titre de séjour pour vous (mariage blanc ou gris).

les 2 enfants de votre compagne ne sont pas les vôtres ?

salutations